

DEPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE ST AMAND
CANTON DE DUN SUR AURON
Commune de ST GERMAIN DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

L'An deux mil dix-huit, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Guy VILLAUDY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 février 2018

Date d'affichage : 19 février 2018

Etaient présents : Mmes et Mrs VILLAUDY Guy, LARDY Jean-Pierre, BRANSARD Marie-Claire, FOUQUET Christian, SAJOT Benoît, DOUCET Cyril, GALLIENNE Josette, LACHASSE Céline, MARCHAT Jean-Marc, DURAND Etienne, CHAMBRIN Hugues, HUET Annick, BARDELOT Solange, TRAMUNT Yannick.

M. FOUQUET Christian a été élu secrétaire de séance.

M. DURAND Etienne, secrétaire de séance du 8 décembre 2017, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

ONF - programmes de travaux 2018 : devis

M. le Maire donne la parole à M. TRAMUNT qui rappelle que par délibération du 8 décembre 2017, il a été décidé de retenir la totalité des actions préconisées par l'ONF concernant la parcelle 38 b dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale.

Il présente les devis concernant cette programmation :

. devis de l'entreprise NAUDET : 9 793.53 € TTC

. assistance technique de l'ONF : 1 620.00 € TTC

Après discussion, le conseil charge M. TRAMUNT de demander des devis à deux autres entreprises forestières avant de prendre une décision.

voyages scolaires - participation financière

Monsieur le Maire suggère au conseil municipal de clarifier la délibération du 27 mars 2009 concernant les demandes de participation de la commune aux voyages scolaires.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, que toute demande d'aide financière ne sera accordée qu'une seule fois pour un voyage linguistique durant la scolarité d'un élève du secondaire avec un montant plafonné à 90 €.

demande subvention voyage scolaire collège le Colombier

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des professeurs de Lettres du collège le Colombier par laquelle ils sollicitent une aide de la commune afin d'alléger la participation financière des familles pour un voyage d'une semaine en Provence organisé pour les élèves en option latin.

3 enfants de la commune sont concernés.

Après avoir délibéré, le conseil émet un avis défavorable à cette demande considérant que les aides financières ne sont accordées que pour les voyages linguistiques.

convention avocat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au recours introduit par Mme COLELLA Dominique contre la commune devant le Tribunal administratif d'Orléans, il a rencontré Me SILVESTRE, avocat en droit public à Bourges, pour défendre la commune.

Afin de pouvoir régler les prestations de la mission, une convention doit être passée entre les deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec Me SILVESTRE.

résiliation bail logement communal occupé par M. FRISON Anthony et Mme BONNEVILLE Amandine et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 22 février 2018 de M. FRISON Anthony et Mme BONNEVILLE Amandine par laquelle ils demandent la résiliation du bail du logement communal de type 3 situé 39, place de l'Eglise qu'ils occupent depuis le 1^{er} novembre 2017.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des(t) lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

Monsieur le Maire rappelle que tel que le conseil l'avait décidé lors de réunions précédentes, l'étude pour la remise en location sera effectuée entre les adjoints et lui-même.

Le prix du loyer est fixé à 310 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 19 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Afin de pouvoir mandater différentes dépenses d'investissement, il est nécessaire d'autoriser le règlement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du montant de l'investissement du budget de 2017 avant le vote du budget primitif 2018.

Après avoir délibéré, le conseil autorise cette procédure comptable.

rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - exercice 2016

Mme GALLIENNE, déléguée au syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Lapan, présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable qui est approuvé à l'unanimité.

programmes budgétaires

Après discussion, le conseil retient comme nouveaux programmes pour le budget 2018 :

- . le renforcement chemin rural de la Bouillère
- . le changement de l'éclairage à la salle des fêtes

divers

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- . la présentation de 2 projets concernant un parc éolien
- . la proposition d'Ansamble Val de France (prestataire repas cantine).
- . le résultat du recensement
- . les courriers de Mme LEMIRE et de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population)
- . les statistiques de l'année 2017 de l'agence postale
- . le courrier adressé à l'école concernant la gratuité totale de la salle des fêtes pour la soirée théâtre du 21 janvier
- . le courrier Mme TYTGAT pour l'occupation de la place publique le samedi 31 mars dans le cadre de l'organisation d'une manifestation